



ACCORD-CADRE DE COOPERATION INTERNATIONALE

entre

L'UNIVERSITE PARIS-SUD (FRANCE)

et

L'UNIVERSITE GASTON BERGER (SENEGAL)

L'Université Paris-Sud,

Membre de la Communauté d'Universités et d'Établissements « Université Paris-Saclay », Etablissement Public à Caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 15 rue Georges Clemenceau, 91405 Orsay Cedex, France, représentée par son Président, le **Professeur Sylvie Retailleau**, agissant ès qualité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et d'une délibération du Conseil d'administration en date du 22 mai 2016,

d'une part, et :

L'Université Gaston Berger de Saint-Louis,

Etablissement Public à caractère administratif, dont le siège est situé à Saint-Louis, BP 234, SENEGAL, représentée par son Recteur et Président de l'Assemblée de l'Université, le Professeur Baydallaye KANE,

d'autre part,

Ci-après désignées les Parties :

Les Parties, étant animées d'un commun désir de faciliter et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre général de la coopération entre les deux pays, et après présentation du présent accord aux autorités de tutelle, conformément aux textes réglementaires en vigueur dans chaque pays concerné, conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Les Parties décident d'instituer entre elles, sur une base de réciprocité, des rapports de coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans des domaines d'intérêt commun. Les principes de cette coopération sont définis par le présent accord-cadre appelant la conclusion de conventions d'application qui établiront des modalités spécifiques. Pour les programmes de recherche, elles devront inclure les règles de confidentialité et de publication des résultats, ainsi que celles liées à la propriété, à la protection et à la valorisation des résultats acquis en commun. Tout protocole d'accord doit suivre une procédure d'approbation par les autorités compétentes des deux Parties.

ARTICLE 2 : Nature de la coopération

Les deux Parties favorisent, dans le cadre de la réglementation en vigueur dans chaque pays, les actions de coopération suivantes :

- Accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre de formations de niveau Master à l'UFR de Sciences de l'éducation, de la formation et du sport (SEFS) ;
- Accompagnement de la formation de formateurs de l'UFR SEFS ;
- Echange de documentations pédagogiques et d'informations scientifiques ;
- Missions de courte durée d'enseignants et de chercheurs ;
- Echange d'expérience en matière d'administration universitaire ;
- Elaboration de programmes conjoints de recherche ;
- Utilisation des infrastructures de recherche ;
- Supervision de thèses de doctorat en cotutelle ;
- Organisation d'écoles d'été et de rencontres scientifiques d'intérêt commun ;
- Accompagnement de la mobilité étudiante ;
- Et, plus généralement, toute activité de nature à répondre à l'objectif visé à l'article 1.

ARTICLE 3 : Financements

Les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des actions de coopération relèvent des deux Parties. Les participants au programme peuvent également rechercher la collaboration d'institutions ou d'organismes distincts des deux Parties. Dans ce cas, les deux Parties déterminent ensemble la nature et l'étendue de ces coopérations.

Le présent accord ne crée pas d'obligation financière entre les Parties.

ARTICLE 4 : Confidentialité

Chaque Partie transmet à l'autre Partie les seules informations qu'elle juge nécessaires à l'exécution de l'accord, sous réserve du droit des tiers. Aucune stipulation de l'accord ne peut être interprétée comme obligeant l'une des Parties à divulguer des informations à une autre Partie, en dehors de celles qui sont nécessaires à l'exécution de l'accord.

Chaque Partie s'engage à ce que les informations transmises :

- soient gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de protection qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles ;
- ne soient utilisées que pour les besoins de l'accord ;
- ne soient communiquées qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître.

Toute autre communication ou utilisation de ces informations implique le consentement préalable et écrit de la Partie qui les a communiquées.

L'obligation de secret est maintenue pendant une période de trois (3) ans à compter de la communication de l'information.

ARTICLE 5 : Suivi

Chaque Partie désigne, en son sein, un responsable académique chargé de promouvoir la coopération, de superviser l'exécution et le suivi de l'accord (cf. annexe).

Les deux Parties se consultent chaque fois qu'elles l'estiment nécessaire afin d'évaluer le développement de leurs activités communes. Les responsables académiques remettent aux autorités de leurs établissements un rapport intermédiaire à deux ans d'exécution ainsi qu'un rapport final.

ARTICLE 6 : Durée, résiliation et modification

Le présent accord entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les Parties. Il est conclu pour une durée de cinq (5) ans, nonobstant les stipulations de l'article 4 qui lui survivent pour la durée mentionnée.

Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties par notification écrite avec un préavis de six mois. Les actions en cours seront néanmoins conduites à leur terme.

Tout avenant ou modification au présent accord, toute demande de renouvellement, apporté d'un commun accord par les contractants doit suivre une procédure d'approbation des autorités compétentes des deux Parties.

ARTICLE 7 : Différend

Tout différend relatif à l'application et à l'interprétation du présent accord et de ses conventions d'application sera réglé à l'amiable par les Parties.

ARTICLE 8 :

Le présent accord est établi en deux exemplaires.

Orsay, le ~~18~~ **18** AVR. 2017

Saint-Louis, le **23 JAN. 2017**

Pour l'Université Paris-Sud

Pour l'Université Gaston Berger

 UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

Pr Sylvie Retailleau
Présidente

 UNIVERSITÉ GASTON BERGER
Le Recteur

Pr Baydallaye KANE
Recteur

ANNEXE / APPENDIX

Accord-cadre / Memorandum of Understanding Nouveau / New Renouvellement / Renewal**Aire géographique / Geographic area** Afrique Sub-saharienne / *Subsaharian Africa* BRICS Amérique Centrale / *Central America* Europe Amérique du Nord / *North America* Maghreb Amérique du Sud / *South America* Moyen et Proche Orient / *Middle East* Asie / *Asia* Océanie / *Oceania***Responsables académiques / Academic leaders**

Université Paris-Sud

Partner University

Faculty/Institute:

Name:

Position:

E-mail:

Tel:

Address:

.....

.....

.....

Adresse pour l'envoi de l'accord / Corresponding address

Université Paris-Sud

Partner University

Name: Ms. Séverine FOGEL

Position: Head of International Relations

E-mail: severine.fogel@u-psud.fr

E-mail 2: relations.internationales@u-psud.fr

Tel: +33 1 69 15 30 86

Address: Université Paris-Sud

DRI Bâtiment 490

91405 Orsay Cedex

France

CONTACTS AT UNIVERSITE GASTON BERGER

ACADEMIC CONTACT / CONTACT PEDAGOGIQUE OU SCIENTIFIQUE

First and last name DJIBY GUISSÉ DIAKHATE
Position CHEF DE SECTION STAPS
School UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
e-mail djiby-guisse.diakhate@ugb.edu.sn

CONTACT FOR AGREEMENT NEGOCIATION / CONTACT NEGOCIATION ACCORD

First and last name SALIOU DIOUF
Office UFR DES SCIENCES DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION ET DU SPORT
e-mail saliou.diouf@ugb.edu.sn

CONTACT FOR AGREEMENT SIGNATURE/ CONTACT SIGNATURE ACCORD

First and last name BAYDALLAYE KANE
Position RECTEUR
Office UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
e-mail Baydallaye.kane@ugb.edu.sn
Postal address BP 234 SAINT-LOUIS, SENEGAL

CONTACTS AT UNIVERSITE PARIS-SUD

ACADEMIC CONTACT / CONTACT PEDAGOGIQUE OU SCIENTIFIQUE

First and last name Yves CALVEZ
Position Enseignant-chercheur
School/Institute STAPS
Department
Research unit
e-mail yves.calvez@u-psud.fr

CONTACT FOR AGREEMENT SIGNATURE/ CONTACT SIGNATURE ACCORD

First and last name Ms Séverine Fogel, PhD
Position Head of International Relations
Office International Relations Office
e-mail severine.fogel@u-psud.fr / relations.internationales@u-psud.fr
Postal address Université Paris-Sud
Direction des Relations Internationales - Batiment 490
91405 Orsay Cedex
France